

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-276

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2008, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-276 intitulé : « *Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, en vue d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le jeudi 21 février 2008, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise les zones suivantes : C01-07, C01-09, C01-21, C02-18, P02-28, P03-11, H03-14, P03-16, P04-06, H04-07, H04-15, P04-21, C04-29, P04-32, H04-33, P04-34, C05-01, C06-02, I08-14, C10-03, H10-14, H10-20, H10-21, C10-25, P10-28, P10-32, C10-42, C10-43, P10-49, H10-50, I11-11, I11-18, I12-11, I12-12 et C12-27.

Ce projet de règlement et le plan de zonage de l'arrondissement sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2008.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
SUBSTITUT,**

**M<sup>e</sup> GUYLAINE CHAMPOUX**